

**Plan de formation du 8 décembre 2004 relatif à
l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de gestionnaire du commerce de détail**

Version du 07.08.2017, en vigueur dès le 01.01.2018; s'appliquera pour la première fois à partir du 01.01.2021

Partie C : Procédure de qualification

Domaine de qualification	Points d'appréciation	Facteurs de pondération	Durée
1. Travaux pratiques		compte triple	
	1.1 Examen pratique	1.1 : 50%	90 à 120 minutes
	1.2 Appréciation de l'entreprise formatrice	1.2 : 20%	
	1.3 Appréciation Connaissances générales de la branche	1.3 : 10%	
	1.4 Appréciation Connaissances spécifiques de la branche	1.4 : 20%	
2. Connaissance du commerce de détail		compte avec un coefficient 1	
	2.1 Examen écrit		60 à 90 minutes
	2.2 Note d'école (3 ^e à 6 ^e semestre)		
3. Langue nationale locale		compte avec un coefficient 1	
	3.1 Examen écrit		60 à 90 minutes
	3.2 Examen oral		20 à 30 minutes
	3.3 Note d'école (3 ^e à 6 ^e semestre)		
4. Langue étrangère		compte avec un coefficient 1	
	4.1 Examen écrit		60 à 90 minutes
	4.2 Examen oral		20 à 30 minutes
	4.3 Note d'école (3 ^e à 6 ^e semestre)		
5. Économie		compte avec un coefficient 1	
	5.1 Examen écrit		60 à 90 minutes
	5.2 Note d'école (3 ^e à 6 ^e semestre)		
6. Société		compte avec un coefficient 1	
	6.1 Note d'école (3 ^e à 6 ^e semestre)*		

Note globale

égale au $\frac{1}{8}$ des notes pondérées des domaines de qualification

* La note d'école du 5^e semestre dans le domaine de qualification **6. Société** s'obtient sur la base d'un travail indépendant. La commission d'examen édicte des directives à ce propos.

Conditions de réussite

Moyenne entre : 1. Travaux pratiques plus 2. Connaissance du commerce de détail	égale ou supérieur à la note 4
	et
Moyenne entre : 3. Langue nationale locale plus 4. Langue étrangère plus 5. Économie plus 6. Société	égale ou supérieur à la note 4